



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8174^e séance

Lundi 5 février 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 1^{er} février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/84)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en arabe*) : Étant donné que c'est la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kairat Umarov, Représentant permanent du Kazakhstan, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Umarov et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 1^{er} février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/84)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/84, qui contient le texte d'une lettre datée du 1^{er} février 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil un nouveau point de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Je suis régulièrement en contact avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour discuter des questions

relatives à ce dossier, et je me suis entretenue avec lui la semaine dernière. En outre, j'ai rencontré vendredi le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Lors de mon dernier exposé au le Conseil, la destruction des deux dernières installations fixes en surface, sur les 27 déclarées par la République arabe syrienne, était en cours de planification. J'ai été informée que l'OIAC, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, met actuellement la dernière main à un contrat avec une société privée qui procédera à cette destruction, laquelle, si j'ai bien compris, pourrait être achevée dans un délai de deux mois.

Certains faits nouveaux sont survenus s'agissant des questions relatives à la déclaration initiale de la Syrie et aux modifications apportées ultérieurement. La traduction et l'analyse des documents fournis à l'OIAC par le Gouvernement de la République arabe syrienne en novembre sont terminées. L'OIAC a indiqué que les informations communiquées ont permis de clarifier certaines questions. Toutefois elle continue d'être en contact avec le Gouvernement syrien pour obtenir des réponses concernant les lacunes, incohérences et contradictions qui demeurent. Le Directeur général présentera un rapport à cet égard à la prochaine session du Conseil exécutif de l'OIAC, qui doit avoir lieu en mars.

Outre ses inspections de routine en Syrie, l'équipe de l'OIAC a prélevé, au cours de sa deuxième inspection menée dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques, des échantillons qui sont actuellement en train d'être analysés dans deux laboratoires désignés par l'OIAC. Le Conseil exécutif sera informé, à sa prochaine session, des résultats de cette inspection par une note séparée que lui adressera le Directeur général.

La Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'examiner toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, qui pour l'essentiel portent sur l'emploi de substances chimiques toxiques, comme le chlore, dans des zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. Elle devrait remettre très prochainement son rapport sur ces allégations. En outre, une autre équipe de la Mission est en train d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques portées à l'attention de l'OIAC par le Gouvernement syrien. La dernière fois que nous avons présenté un exposé, une

équipe de la Mission d'établissement des faits se trouvait à Damas à l'invitation du Gouvernement pour enquêter sur plusieurs de ces allégations. J'ai été informée qu'un rapport est également attendu à cet égard.

Il y a encore à faire avant de pouvoir dire que la résolution 2118 (2013) a été intégralement mise en œuvre et avant que la communauté internationale puisse considérer en toute confiance que le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne a été complètement démantelé. De plus, les allégations concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie se poursuivent, y compris ce week-end à Saraqeb. Cela confirme amplement notre responsabilité collective de continuer de veiller à ce que les auteurs de ces actes aient à en répondre.

De nouveaux rapports de la Mission d'établissement des faits sont attendus. Si jamais ils confirment l'emploi avéré ou probable d'armes chimiques dans un quelconque de ces incidents, notre obligation d'y répondre concrètement n'en sera que plus forte. Je forme le vœu, et le Secrétaire général également, que cette réaction penchera du côté de l'unité – et non de l'impunité. Comme toujours, le Bureau des affaires de désarmement est disposé à fournir toute l'aide et tout l'appui possibles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Nakumitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les informations qui nous parviennent de Syrie ce matin confirment une tendance alarmante. Elles font état d'une nouvelle attaque à l'arme chimique dimanche. Les hôpitaux sont submergés par l'arrivée massive de victimes de ce qui semble être une attaque au chlore. Peu de choses horrifient plus mon pays et le monde que l'emploi par le régime d'Assad d'armes chimiques contre sa population. Le Conseil a réclaté haut et fort la fin de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Pourtant, celui-ci continue.

En vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2003), les obligations qui incombent au régime syrien sont claires : il doit immédiatement cesser d'utiliser toute arme chimique. Il doit répondre à toutes les lacunes et les incohérences constatées dans sa déclaration faite au titre de la Convention sur les armes chimiques. Et il doit détruire toutes ses armes chimiques restantes sous la supervision

de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ce sont là des objectifs nobles. Ce sont là des objectifs urgents. Cependant, nous avons passé une bonne partie de l'année dernière, au Conseil, à regarder un pays défendre l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad en refusant qu'on lui demande des comptes.

Que donnons-nous ainsi à voir au peuple américain et aux peuples de tous les pays? Que le Conseil est incapable d'agir, même après que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, créé par le Conseil, a conclu que le régime d'Assad avait utilisé des armes chimiques. Et maintenant, des informations nous parviennent selon lesquelles le régime d'Assad a utilisé à plusieurs reprises du chlore contre sa population ces dernières semaines, y compris hier. Les dizaines de victimes en sont la preuve, et c'est pourquoi nous avons proposé d'adopter une déclaration à la presse condamnant ces attaques. La Russie retarde jusqu'ici l'adoption de cette déclaration – qui ne fait que condamner le fait que des enfants syriens sont asphyxiés au chlore. J'espère que la Russie fera ce qu'il faut pour que le projet de texte soit adopté, et pour montrer ainsi que le Conseil est uni lorsqu'il s'agit de condamner les attaques à l'arme chimique.

Établir les responsabilités est un principe fondamental, mais ce n'est qu'un premier pas. Notre objectif doit être de mettre fin à l'utilisation injustifiable de ces armes diaboliques. Ce n'est que quand nos actions auront des conséquences – c'est-à-dire que les auteurs seront identifiés et châtiés – que nous nous rapprocherons de cet objectif. Mais si nous ne sommes même pas capables de faire le premier pas et d'établir les responsabilités dans l'emploi d'armes chimiques, alors nous devons nous demander sérieusement ce que nous faisons ici. Les critères pour l'établissement des responsabilités dans l'emploi d'armes chimiques n'ont pas changé depuis que le Conseil a voté à l'unanimité la création du Mécanisme d'enquête conjoint en 2015. Ils n'ont pas changé depuis que la Russie a de son propre fait tué le Mécanisme l'année dernière. Ce mécanisme doit être indépendant et impartial. Il ne doit pas être politisé. Il doit être contrôlé par des experts, pas par des politiciens ou des diplomates. Et il doit permettre de trancher une fois pour toutes.

Le dernier projet de résolution présenté par la Russie à cet égard ne remplit aucun de ces critères. Il ignore complètement les conclusions du Mécanisme

d'enquête conjoint, enquête que la Russie appuyait jusqu'à ce que les enquêteurs concluent à la responsabilité du régime d'Assad. Cela aurait dû suffire en soi pour éveiller nos soupçons. Mais des problèmes plus graves encore se posent. Pour la nouvelle enquête, la Russie veut pouvoir sélectionner les enquêteurs; elle veut fixer des normes inutiles et arbitraires; et elle veut que le Conseil de sécurité puisse passer en revue toutes ses conclusions et décider de ce qui figurera ou non dans le rapport final. Ce n'est pas là un mécanisme impartial. C'est une façon d'oblitérer les conclusions de la dernière enquête que la Russie veut désespérément enterrer. Personne ne peut considérer ce projet de résolution comme une bonne base de discussion car il est précisément conçu pour saper nos principes fondamentaux s'agissant des armes chimiques. Nous ne pouvons espérer mettre fin à l'emploi d'armes chimiques si ceux qui les utilisent échappent aux conséquences de leurs actes.

C'est pourquoi, bien que nous regrettons que cela ait été nécessaire, nous applaudissons le lancement, par la France, du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. C'est une autre façon de faire répondre le régime d'Assad et tout autre groupe de l'utilisation d'armes chimiques. Les États-Unis ont aussi annoncé qu'ils contribueraient au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Les États-Unis appuient résolument ce mécanisme, qui est un instrument utile pour tenir le régime d'Assad responsable de ses atrocités, notamment le fait qu'il a employé à plusieurs reprises et continue d'employer des armes chimiques.

Il est profondément regrettable que la Russie nous ait renvoyés à la case départ dans nos efforts pour mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Mais nous n'allons pas renoncer à faire la lumière sur le régime d'Assad et à faire en sorte que la vérité éclate, et que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent. C'est pourquoi nous avons invité les 15 membres du Conseil de sécurité au Musée de l'Holocauste à Washington, la semaine dernière, afin qu'ils voient l'exposition intitulée « Syrie : de grâce, ne nous oubliez pas ». Nous avons tous pu y voir des preuves irréfutables des atrocités et des violations des droits de l'homme commises par le régime d'Assad. Nous ne pouvons ni ne devons oublier le peuple syrien. Les États-Unis ne les oublieront pas. Bien que le Conseil n'ait pas encore été en mesure d'imposer une véritable

reddition des comptes pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, les États-Unis n'abandonneront jamais leur responsabilité à cet égard. C'est le souhait sincère du peuple américain, et je sais qu'il est partagé par nombre de membres du Conseil. Nous ne cherchons pas à régler des comptes, ni à assouvir une soif de vengeance, ni à nous livrer à des jeux de pouvoir. Ce qui nous motive, c'est la nécessité urgente de mettre fin aux souffrances atroces et sans pareil que les armes chimiques ont infligées à des hommes, des femmes et des enfants innocents en Syrie. Le peuple syrien compte sur nous.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans la salle après avoir reçu des informations sur une série d'attaques qui auraient été commises à l'arme chimique dans la Ghouta orientale au cours du mois écoulé, le régime d'Assad continuant de bombarder et de massacrer impitoyablement des civils. Le week-end dernier, des armes chimiques auraient été utilisées à Edleb et les forces soutenant le régime auraient lancé des frappes aériennes contre trois hôpitaux, obligeant les médecins à retirer précipitamment des prématurés de leurs couveuses pour les évacuer. Je ne peux pas dire qu'ils les évacuaient pour les mettre à l'abri, parce que le fait est que pour les citoyens d'Edleb et de la Ghouta orientale, il n'y a aucun lieu qui soit sûr.

Nous sommes scandalisés par cette violence et par les attaques délibérées qui viseraient les civils et les infrastructures civiles, et appelons toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à protéger les civils. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) enquête déjà sur l'emploi allégué d'armes chimiques au cours des dernières semaines, mais il sera beaucoup plus difficile d'établir qui en est responsable, puisque la Russie a opposé par trois fois son veto à la prorogation du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, composé d'experts indépendants, afin de protéger le régime d'Assad. Nous nous féliciterions de toute tentative sérieuse visant à rétablir un mécanisme d'attribution et d'enquête véritablement indépendant afin de poursuivre le travail méticuleux du Mécanisme d'enquête conjoint. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous constatons dans la proposition de la Russie. Toute enquête qui prendra la relève du Mécanisme doit avoir le pouvoir d'enquêter sur tout emploi d'armes chimiques, quels

qu'en soient les auteurs. Or, la proposition russe ne porte que sur les acteurs non étatiques. Nous avons condamné à maintes reprises Daech pour son utilisation d'armes chimiques, ce que le Mécanisme d'enquête conjoint a clairement dénoncé. Mais, étant donné qu'Al-Assad a utilisé des armes chimiques par le passé et qu'il ne respecte pas la Convention sur les armes chimiques, il est impératif de veiller à ce que tout nouveau mécanisme puisse également enquêter sur l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien.

Deuxième objection, nous nous opposons à l'idée selon laquelle les experts ne feraient que rassembler des éléments de preuve et laisserait au Conseil le soin de décider de leur importance. Aucun autre groupe d'experts de l'ONU à ma connaissance ne se voit spécifiquement interdire de tirer des conclusions et d'en rendre compte au Conseil. Nous ne sommes pas des spécialistes des armes chimiques autour de cette table. Nous dépendons des groupes d'experts indépendants sélectionnés par l'ONU. Le Mécanisme avait été établi précisément pour qu'un groupe indépendant parvienne à des conclusions sur la base d'éléments de preuve, retirant la question des mains des États Membres et membres du Conseil, puisque nous n'avions pas pu nous mettre d'accord. La proposition de la Russie semble conçue pour lui éviter l'embarras politique de devoir utiliser son droit de veto afin de défendre l'indéfendable lorsque des entités indépendantes rapporteront ce qui s'est réellement passé. L'intention sous-jacente semble être de faire en sorte qu'il n'y ait aucune conclusion claire dans les rapports à venir.

Troisième objection, nous sommes opposés à l'exigence formulée dans la proposition, qui voudrait que le critère d'établissement de la preuve soit au-delà de tout doute raisonnable. Ce critère n'a été utilisé dans aucune autre enquête comparable, passée ou présente, de l'Organisation des Nations Unies. Il est appliqué dans le cadre de poursuites pénales devant les tribunaux, qui ont beaucoup plus de pouvoirs d'enquête et d'indépendance que ceux envisagés dans le texte russe.

Enfin, la proposition insiste sur des visites sur le terrain, malgré la disposition figurant explicitement dans la Convention sur les armes chimiques qui prévoit d'autres moyens de recueillir des éléments de preuve pertinents, reconnaissant la difficulté d'effectuer des visites en temps voulu et en toute sécurité. Il n'y a pas de base scientifique sous-tendant cette proposition. Il s'agit simplement d'une tentative visant à paralyser les enquêtes futures et à discréditer le Mécanisme

d'enquête conjoint. Naturellement, la Russie a fait grand cas de l'absence de visite à Khan Cheïkhoun, alors que le régime d'Assad avait remis à l'ONU des échantillons provenant du site et portant des signatures chimiques propres au sarin fabriqué par ses soins, rendant une telle visite inutile. C'est pour toutes ces raisons que le texte actuel est inacceptable. Le Mécanisme d'enquête conjoint énonçait des critères stricts d'impartialité et de compétence. Nous comptons que le même critère s'appliquera à tout futur mécanisme.

Le régime syrien, bien sûr, affirme ne pas avoir utilisé d'armes chimiques. Cependant, au fil des ans, deux rapports distincts du Mécanisme d'enquête conjoint, sous la houlette de deux groupes différents, qui se sont appuyés sur un large éventail d'experts internationaux indépendants et respectés, ont conclu que le régime avait utilisé du chlore à trois reprises au moins – à Tell Méniss en avril 2014 et à Sarmin et Qaminas en mars 2015 – et du sarin à Khan Cheïkhoun en avril 2017. Nous devons également rappeler l'odieuse attaque perpétrée dans la Ghouta orientale en août 2013, au sujet de laquelle une enquête distincte de l'ONU avait déterminé que du sarin avait été utilisé pour tuer des centaines de personnes et en blesser des milliers d'autres. Cette attaque avait été condamnée par presque toute la communauté internationale, et à la suite de pressions internationales concertées, la Syrie avait adhéré à la Convention sur les armes chimiques. La Syrie s'était engagée, comme elle était légalement obligée de le faire, à détruire son programme d'armes chimiques et à y renoncer. Or, elle n'a pas pu prouver aux inspecteurs qu'elle l'avait fait. Nous devons nous demander pourquoi. En 2013, la Russie a promis de servir de garant pour ce qui est du respect par le régime d'Assad de la Convention sur les armes chimiques. Or, mois après mois, nous nous réunissons tous ici et entendons qu'Al-Assad ne s'y conforme pas. Pourquoi la Russie ne contraint-elle pas le régime syrien à respecter ses obligations et ne l'empêche-t-elle pas d'utiliser des armes chimiques?

Malheureusement, pour le peuple syrien, le régime continue d'utiliser des armes chimiques en toute impunité. S'il était confirmé qu'Al-Assad a de nouveau employé des armes chimiques contre son propre peuple, non seulement cela viendrait s'ajouter à la longue liste de ses crimes de guerre, ce serait également une attaque contre nous tous, membres de l'Organisation des Nations Unies, qui œuvrons depuis des décennies – selon les termes de la Convention sur les armes chimiques – dans l'intérêt de l'humanité tout entière à exclure complètement la possibilité de l'emploi

d'armes chimiques. Au fil de l'histoire, nos peuples ont dit « Plus jamais ça! » – depuis les champs de bataille de la Première Guerre mondiale aux attaques de Saddam Hussein contre l'Iran et les Kurdes irakiens, en passant par l'Éthiopie et la Mandchourie. Nous, membres du Conseil, devons défendre les peuples des Nations Unies, résolu à ce que ces armes chimiques odieuses ne soient jamais utilisées. Nous devons défendre le peuple syrien et rendre possible une réelle enquête sur les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques – une enquête au nom de la justice pour les crimes odieux dont il a été victime. Nous devons montrer notre volonté d'établir les responsabilités par tous les moyens à notre disposition, même si l'un des membres du Conseil de sécurité nous en empêche actuellement.

M. Delattre (France) : Permettez-moi d'abord de féliciter à travers vous, Monsieur le Président, le Koweït pour le début de sa présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur le soutien de la France pour le mois à venir. Je remercie également Izumi Nakamitsu pour sa présentation, comme toujours, très éclairante.

C'est la seconde fois que nous nous réunissons en moins de deux semaines après que des informations nous sont parvenues sur quatre nouveaux cas d'emploi de chlore contre la population civile en Syrie, dont certains dans la province d'Idlib qui est une zone de désescalade. Nous examinons les éléments disponibles et attendons les conclusions des mécanismes d'enquête, mais la réalité, c'est que les recours à des substances toxiques comme armes n'ont jamais cessé en Syrie. Je rappelle que le régime syrien a déjà été identifié comme responsable dans quatre de ces cas, dont un cas d'utilisation de sarin, en violation du droit international humanitaire et des engagements pris par la Syrie lorsqu'elle a adhéré à la Convention sur les armes chimiques.

Les enjeux vont au-delà du dossier syrien. Un siècle après la fin du premier conflit mondial, théâtre de l'emploi massif de chlore et de gaz moutarde contre des civils, le constat est terrible. Ces armes, que nous pensions appartenir au passé, sont à nouveau employées par le régime syrien, de manière méthodique, de manière systématique, contre sa propre population. Par ailleurs, le risque que des acteurs terroristes s'en emparent, et les utilisent, est avéré. Ce risque est d'autant plus élevé que le démantèlement du programme chimique syrien continue de stagner. La coopération du régime syrien avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se fait à la carte, depuis des mois, et

les soupçons qui pèsent sur l'état des stocks syriens ne sont toujours pas clarifiés.

Je rappelle que les équipes d'experts de l'OIAC ont à de multiples reprises trouvé sur les sites syriens des indicateurs de produits non déclarés par la Syrie, sans que celle-ci n'ait fourni d'explications convaincantes. Alors que des armes chimiques continuent d'être employées, le régime syrien nous laisse penser que la Syrie a menti et a maintenu des capacités clandestines. Cette situation aggrave l'instabilité régionale, sape le régime de non-prolifération et affaiblit l'architecture de sécurité internationale. Elle met en danger la sécurité de chacun de nos États. Elle viole le droit et va à l'encontre des principes les plus élémentaires d'humanité.

La communauté internationale ne peut pas laisser cette situation se banaliser, et les responsables de ces crimes odieux rester impunis. C'est la responsabilité du Conseil de sécurité de l'empêcher, et c'est notre devoir partagé. Les criminels qui ont choisi de concevoir et d'utiliser ces armes barbares doivent être sanctionnés. Il en va de l'avenir de notre système de sécurité collective : on ne doit pas pouvoir en transgresser les fondements sans en subir les conséquences.

Les blocages et les obstructions à l'action de la communauté internationale dans les enceintes existantes contribuent à favoriser l'impunité, et nous ne pouvons l'accepter. C'est pour cela que la France a lancé à Paris un partenariat, ouvert et pragmatique, qui associe les États qui refusent l'impunité des acteurs impliqués dans des attaques chimiques ou le développement de programmes chimiques. Il rassemble tous les États qui s'inquiètent des risques d'affaiblissement du régime de non-prolifération et de la stabilité stratégique. Il a été conçu pour venir en soutien à toutes les instances et à tous les mécanismes d'enquête internationaux afin de les soutenir dans leur action. Ce partenariat est universel : il s'applique à tous les cas de recours à ces armes partout dans le monde, et par tous les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non étatiques. Le partenariat est ouvert et tous les États qui souscrivent à ses principes sont invités à s'y joindre.

Comme tous ici, nous souhaitons qu'un mécanisme d'identification des responsabilités soit reconstitué le plus rapidement possible. Mais tout effort crédible et sincère en ce sens doit se faire dans le respect des normes essentielles d'indépendance, d'impartialité et de professionnalisme qui ont présidé à la création du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, car la raison d'être d'un tel régime est bien d'établir la

vérité. Au sein du Conseil, la France sera extrêmement vigilante aux principes énumérés et n'acceptera pas un mécanisme dégradé.

L'impunité en Syrie n'est pas une option. Les auteurs de tous les crimes commis en Syrie seront poursuivis tôt ou tard. Le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, que nous soutenons, y participe. C'est le seul moyen de permettre à la Syrie de trouver enfin une paix durable, qui ne pourra être établie que dans le cadre d'une solution politique inclusive à Genève, conformément à la résolution 2254 (2015), qui constitue plus que jamais notre boussole commune.

L'usage répété d'armes chimiques en Syrie est avéré. Nous ne pouvons détourner le regard car personne ne peut dire qu'il ne savait pas. Le déni ou l'hypocrisie, quand ce n'est pas la combinaison des deux, ne peuvent tenir lieu de stratégie. La persistance d'attaques chimiques en Syrie viole la conscience universelle autant que les normes les plus fondamentales du droit international. Elle fait aussi peser une menace potentiellement mortelle sur la pérennité du régime international de non-prolifération des armes chimiques. Or, ce régime est aujourd'hui le plus élaboré et le plus abouti de tous les régimes internationaux de non-prolifération. Le laisser se fissurer sans réagir, ce serait donc accepter d'affaiblir l'ensemble du régime international de non-prolifération des armes de destruction massive, que nous avons construit ensemble, pierre après pierre, au cours des décennies écoulées et qui constitue aujourd'hui la colonne vertébrale de l'architecture internationale de sécurité, en même temps que l'un des principaux acquis du multilatéralisme.

Au nom de la France, j'appelle donc tous les membres du Conseil de sécurité à sortir des postures et à se ressaisir. La lourde responsabilité qui pèse sur chacun d'entre nous nous commande de nous rassembler et d'agir, de nous rassembler pour agir.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous féliciter une fois de plus, et à féliciter la Mission permanente du Koweït, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé. Nous sommes

également reconnaissants au Secrétaire général de la lettre (S/2018/84) dans laquelle il fait parvenir le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La Bolivie estime que rien ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances et l'identité des auteurs de tels actes, qui constituent des violations graves du droit international et menacent la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons donc catégoriquement l'emploi d'armes chimiques ou d'éléments chimiques comme armes, car nous estimons qu'il est injustifiable et criminelle, quels que soient l'endroit et le moment et quels que soient les auteurs de tels actes.

Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, en particulier dans la Ghouta orientale. Si ces allégations sont confirmées, le Conseil devra rester uni pour garantir que les responsables soient traduits devant la justice afin que leurs actes ne restent pas impunis.

Nous saluons la coordination entre l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en vue de prendre toutes les mesures nécessaires pour détruire les installations restantes, ainsi que la volonté du Gouvernement syrien de réaliser cet objectif. Nous appelons le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec l'OIAC à cet égard, et à se montrer coopératif durant la deuxième inspection du Centre de recherche et d'études scientifiques syrien.

Nous encourageons la Mission d'établissement des faits à poursuivre son travail d'enquête, conformément à son mandat, de manière objective, méthodique et technique, pour faire la lumière sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques sur le territoire syrien. À cet égard, nous tenons à mentionner la dernière visite qu'elle a effectuée à Damas au mois de janvier. Nous examinerons attentivement les résultats de cette visite.

Nous appelons toutes les parties concernées à collaborer pleinement, et à fournir des informations viables et fiables, pour que soit menée dans les plus brefs délais une enquête effective sur tous les faits présumés.

Préoccupés par les allégations d'utilisation d'armes chimiques, nous estimons qu'il est primordial de créer aussitôt que possible un mécanisme indépendant, impartial et représentatif chargé de mener une enquête approfondie, fiable et concluante sur les cas signalés par la Mission d'établissement des faits

et d'amener les responsables de ces actes à en rendre compte. Néanmoins, si nous voulons créer un nouveau mécanisme transparent pour établir les responsabilités, nous avons le devoir important et la responsabilité de ne pas instrumentaliser le Conseil à des fins politiques.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la proposition russe, qui offre une nouvelle possibilité de réaliser cet objectif. Nous appelons donc les membres du Conseil à se lancer dans un processus de négociation déterminé, et nous faisons écho à l'appel lancé par le Secrétaire général dans sa lettre, dans laquelle il transmet le présent rapport, afin que le Conseil de sécurité fasse montre d'unité sur cette question si importante pour la communauté internationale.

Enfin, nous réitérons que l'unique option envisageable pour régler le conflit en Syrie et épargner des vies est de procéder à une transition politique sans exclusive dirigée par le peuple syrien, qui en sera également le bénéficiaire, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité en février, je voudrais féliciter la délégation koweïtienne qui a entamé sa présidence et lui souhaiter plein succès dans la mise en œuvre de son programme de travail ambitieux. Je remercie la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé édifiant.

Notre position sur cette question demeure inchangée. Nous condamnons fermement toute utilisation d'armes chimiques et nous appelons à l'élimination de cette menace à l'avenir. Nous sommes fermement convaincus que les auteurs de tels crimes doivent répondre de leurs actes. Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, nous appuyons les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), tels que décrits dans son cinquante-deuxième rapport (S/2018/84, annexe). La destruction rapide, probablement en deux mois, des installations de fabrication d'armes chimiques restantes, ainsi que le règlement de toutes les questions en suspens relatives à la déclaration de la République arabe syrienne revêtent la plus haute importance. Cela permettra de lever tous les doutes sur de nombreuses questions fondamentales et de mieux comprendre la situation qui règne dans ce pays. Nous notons avec satisfaction que dans le

cadre des inspections menées à Barzah et à Jamrayah, tous les échantillons ont été emballés et expédiés au Laboratoire de l'OIAC – où ils ont été reçus en toute sécurité en présence de représentants de la République arabe syrienne, conformément aux règles établies. Nous attendons avec intérêt la suite des travaux de l'OIAC, ainsi que les résultats d'une analyse approfondie par l'Équipe d'évaluation des déclarations des documents soumis par la Syrie.

Deuxièmement, les allégations persistantes d'emploi d'armes chimiques en Syrie sont très préoccupantes. Mais ce qui est encore plus préoccupant est que le Conseil n'a pas encore rétabli ses capacités d'enquête pour réagir comme il se doit à de telles situations. Je tiens à rappeler les propos du Secrétaire général, qui a souligné que la fin du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU avait laissé un grand vide, ce qui laisse penser que l'impunité va perdurer faute de surveillance stricte.

Troisièmement et enfin, compte tenu de l'évolution de la situation, il est essentiel qu'un nouveau mécanisme soit mis en place le plus rapidement possible. Nous, ici au Conseil, ne sommes pas des experts en armes chimiques – nous ne sommes pas là pour juger ni blâmer qui que ce soit, mais nous devons agir sur la base d'éléments de preuve crédibles fournis par un organisme d'enquête indépendant, impartial et représentatif auquel nous pouvons tous faire confiance. À cet égard, nous appuyons les consultations en cours sur la création d'un nouveau mécanisme d'enquête, afin de prévenir tout emploi d'armes chimiques à l'avenir et de traduire les auteurs en justice. Nous sommes prêts à participer et à contribuer au rétablissement et à l'opérationnalisation de nos capacités d'enquête dans les meilleurs délais.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux autres orateurs, Monsieur le Président, pour féliciter votre délégation pour son accession à la présidence de ce Conseil pour le mois de février, et pour vous exprimer notre appui dans le cadre de ces fonctions. Nous ne doutons point que vous vous en acquitterez avec la plus grande compétence. Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé très utile sur cette question.

Le Pérou condamne l'utilisation d'armes chimiques, par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. L'emploi d'armes chimiques

contre la population civile en Syrie constitue un crime de guerre et une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et des régimes de non-prolifération. À cet égard, le Pérou est d'avis qu'il est essentiel que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, continue d'appuyer fermement et dans l'unité le régime de non-prolifération et veille à ce que les auteurs de ces crimes odieux, qui constituent également des menaces pour la paix et la sécurité internationales, rendent des comptes. Nous devons continuer à exiger du Gouvernement syrien qu'il honore son engagement de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), en vue de la destruction de toutes ses armes chimiques.

Nous prenons note de quelques évolutions récentes telles que la destruction imminente des deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques déclarées, après vérification préliminaire par l'OIAC en novembre dernier, et la fourniture de nouvelles ressources financières à cette fin. Cependant, nous notons avec préoccupation que des éléments clés de la déclaration du Gouvernement syrien n'ont toujours pas été vérifiés, plus de quatre ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous espérons que les 19 documents soumis à l'OIAC, qui ont été traduits, contribueront à corriger les erreurs et les omissions constatées et à apporter des précisions quant aux divergences existantes. Nous tenons à réaffirmer notre engagement et notre appui à l'OIAC. C'est un honneur pour notre pays que de siéger au Conseil exécutif de l'OIAC.

Suite aux informations faisant état de nouvelles attaques à l'arme chimique dans la Ghouta orientale et à Edleb, le Pérou voudrait exprimer sa solidarité aux victimes et réitérer la nécessité urgente d'identifier et de traduire en justice les auteurs de ces atrocités. Nous convenons avec la majorité des membres du Conseil qu'il est essentiel de garantir le respect du principe de responsabilité pour préserver les régimes internationaux de non-prolifération. Il faut une dissuasion crédible pour prévenir cette menace. À cette fin, nous estimons qu'il faut créer d'urgence un mécanisme de responsabilisation qui respecte les normes les plus élevées en matière de professionnalisme, d'objectivité, de transparence et surtout d'indépendance, afin de combler le vide qu'a laissé le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Ma délégation continuera de participer de façon constructive aux efforts visant à mettre en place un nouveau

mécanisme, à même de répondre aux préoccupations légitimes de tous les membres du Conseil et de la communauté internationale.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de février. Je remercie également M^{me} Izumi Nakamitsu de son exposé d'aujourd'hui.

Ces dernières semaines, de nouvelles informations alarmantes ont fait état d'attaques présumées d'armes chimiques en Syrie. Les dernières allégations concernent une attaque qui aurait eu lieu à Edleb. Ces attaques qui ont été signalées doivent faire immédiatement l'objet d'une enquête par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui peut compter sur notre plein appui.

Nous réitérons notre condamnation la plus ferme de l'emploi d'armes chimiques, qui constitue une violation grave du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'utilisation de ces armes en temps de conflit armé constitue un crime de guerre. Les auteurs de tels crimes doivent répondre de leurs actes. Nous ne pouvons pas tolérer l'impunité.

C'est pour cette raison que la Suède a adhéré au Partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques, lancé par la France. En tant que membre du Conseil de sécurité et du Conseil exécutif de l'OIAC, nous appuyons tous les efforts entrepris au niveau international pour lutter contre l'utilisation et la prolifération d'armes chimiques par des acteurs étatiques et non étatiques, où que ce soit dans le monde. Nous sommes certains que cette initiative complétera et appuiera nos efforts collectifs dans les enceintes multilatérales, ainsi que les mécanismes multilatéraux en place, afin de garantir l'unité autour de ces objectifs importants. Je pense notamment à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme et au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui jouent un rôle important dans la collecte d'informations.

Je remercie à nouveau la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé d'aujourd'hui. Elle nous a rappelé qu'il restait beaucoup à faire pour mettre en œuvre la

résolution 2118 (2013). Les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la Syrie doivent être réglées sans plus tarder. Une fois de plus, nous appelons les autorités syriennes à coopérer pleinement avec l'OIAC à cet égard.

Comme l'indique le Secrétaire général, le fait que ces allégations persistent souligne une nouvelle fois que nous avons l'obligation commune d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et de les traduire en justice. Nous devons répondre à son appel, nous mobiliser et agir. C'est pour cette raison que la Suède participe aux négociations en vue de la mise en place d'un nouveau mécanisme indépendant et impartial chargé d'établir les responsabilités. Le Conseil a la responsabilité de protéger les régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération et d'assurer le respect du principe de responsabilité. Ces négociations doivent être menées en toute bonne foi, mais dans le but de mettre en place un mécanisme de responsabilisation efficace, véritablement indépendant et impartial.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à la délégation koweïtienne plein succès dans la mise en œuvre du programme de travail du mois.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Qu'il me soit permis de remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé édifiant. Nous nous félicitons des travaux menés par le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et par la Mission d'établissement des faits. Nous nous félicitons de la coopération entre le secrétariat technique et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui a facilité la destruction des deux installations de fabrication d'armes chimiques restantes. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'analyse faite par l'Équipe d'évaluation des déclarations d'un ensemble de documents et de déclarations soumis par la Syrie.

Les armes chimiques continuent de menacer la population syrienne. Les allégations répétées d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, y compris les allégations récentes, permettent de souligner qu'il existe encore un défi à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'à la crédibilité du régime de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Dans ce contexte, il est véritablement nécessaire d'envoyer un message

clair selon lequel l'impunité pour les auteurs n'est pas une option.

Nous avons clairement déclaré dans diverses instances que l'utilisation d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs – acteurs étatiques comme acteurs non étatiques –, où que ce soit et quelles qu'en soient les circonstances, doit être fermement condamnée, et que les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. Nous convenons que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures afin de mettre en place un mécanisme d'enquête crédible, professionnel et indépendant. Par conséquent, nous avons participé aux discussions pour trouver la meilleure solution pour le futur mécanisme. J'aimerais axer ma déclaration sur trois points.

Premièrement, la Pologne a appuyé les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, et continue d'appuyer la mise en place d'un mécanisme d'enquête indépendant et crédible visant à traduire en justice ceux qui recourent à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Toutefois, un futur mécanisme ne fonctionnera pas dans le vide. L'instrument doit s'appuyer sur le Mécanisme d'enquête conjoint. Non seulement il doit s'appuyer sur les réalisations significatives du Mécanisme d'enquête conjoint, mais son mandat ne doit pas non plus s'écarter de la résolution 2235 (2015).

Deuxièmement, le mandat du mécanisme doit être équilibré. Il est nécessaire d'identifier non seulement les personnes, entités, groupes, mais également les gouvernements responsables de l'utilisation de produits chimiques comme arme.

Troisièmement, l'un des éléments les plus importants du mandat doit être de garantir que ce mécanisme soit indépendant dans ses procédés et ses conclusions et que ses conclusions ne soient pas soumises à une pression de vérification politique par le Conseil.

M. Ndong Nba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis une fois de plus de vous féliciter, vous et l'État du Koweït, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois de février. Je vous souhaite plein succès et je vous assure de notre total appui. Je voudrais exprimer mes félicitations et mes remerciements à la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, ainsi qu'à son équipe, pour la présentation du rapport vaste et détaillé sur la situation politico-humanitaire actuelle liée aux armes chimiques en Syrie.

La crise politique, et surtout humanitaire, en Syrie est en train de prendre des proportions alarmantes. La République de Guinée équatoriale tient à exprimer sa solidarité avec les familles des innombrables personnes qui ont perdu la vie, ainsi qu'avec les milliers de déplacés pris au piège des hostilités et les plus de 13 millions de personnes qui ont actuellement besoin d'une aide humanitaire en raison du conflit qui persiste.

Je tiens à saisir cette occasion pour condamner les pertes de nombreuses vies civiles dans ce conflit, et j'appelle toutes les parties à respecter le droit international relatif à la protection des civils, faire la distinction entre les cibles militaires et les cibles civiles et s'abstenir de tirer des lance-roquettes dans les zones peuplées, comme c'est actuellement le cas dans la Ghouta orientale.

La Guinée équatoriale ne peut qu'exprimer sa satisfaction quant à la destruction de la quasi-totalité des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne, grâce à l'assistance technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Toutefois, bien que nous accueillions avec satisfaction la coopération entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'OIAC, il convient de faire preuve de vigilance et de continuer de dénoncer dans les termes les plus énergiques tout éventuel cas d'utilisation, de développement, d'acquisition, de fabrication d'armes chimiques dans le pays ou de leur transfert vers d'autres États ou acteurs non étatiques. À cet égard, nous condamnons fermement la récente utilisation d'armes chimiques toxiques, quels qu'en soient les auteurs. Les responsables de ces actes atroces doivent être jugés et condamnés comme il se doit.

Voilà sept années déjà que la Syrie est devenue un théâtre belliqueux qui cristallise les divisions internes, régionales et même internationales. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, que la Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité, doit amener les 15 pays membres de cet organe principal de l'ONU à surmonter leurs différences concernant la situation en Syrie et à renoncer à leurs intérêts politiques et stratégiques au bénéfice des aspirations légitimes du peuple syrien au bien-être et à la prospérité.

À cet égard, il est nécessaire, comme l'a déjà proposé la Russie, de mettre en place un autre mécanisme pour remplacer le Mécanisme d'enquête conjoint, pour qu'il puisse mener les enquêtes nécessaires sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et parvenir

ainsi à un résultat qui recueille le consensus des membres du Conseil, afin d'adopter une fois de plus les mêmes critères pour un examen objectif de la situation.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je vous félicite, Monsieur le Président, alors que vous entamez votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je vous souhaite plein succès. Nous remercions aussi M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Nous sommes convaincus qu'à l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), les deux dernières installations en surface d'armes chimiques syriennes seront rapidement détruites. La partie syrienne a démontré à plusieurs reprises un intérêt à cette fin. Les questions en suspens relatives aux déclarations initiales doivent être abordées dans le cadre du dialogue entre l'OIAC et le Gouvernement syrien. Nous saluons cette coopération, par laquelle la Syrie, en tant que partie consciencieuse à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, apporte le concours nécessaire, respecte ses obligations et facilite l'accès aux documents pertinents. De nombreuses personnes ont soulevé de fausses questions qui doivent maintenant être closes et mises de côté. La capacité d'armements chimiques de la Syrie a été détruite sous la surveillance de l'OIAC. Toutefois, il semble que certains souhaitent trouver un moyen d'attiser le feu sur cette question. Les Syriens ont fourni des explications complètes. Cependant, des problèmes sont mis en avant et des questions leur sont posées de façon incessante. La partie syrienne fait systématiquement part à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, de la détection de produits chimiques toxiques dans les zones libérées des terroristes. La Syrie a fait état de possibles provocations qui pourraient être utilisées par des représentants des services secrets étrangers. Tous ces récits doivent immédiatement faire l'objet d'une enquête par les experts de l'OIAC.

Toutefois, nous observons qu'en général, des efforts considérables sont nécessaires pour que La Haye réagisse en temps voulu à cet important message. De nombreux prétextes sont invoqués pour ne pas se déplacer là-bas, et les décisions sont différées. À la lumière de ce qui s'est passé l'année dernière concernant Khan Cheikhoun et la base aérienne de Chaaeirat, un tel comportement suggère un sabotage délibéré.

Toutefois, les déclarations faites aujourd'hui nous ont donné l'impression que ce n'est pas la Syrie

qui intéresse certaines délégations. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont utilisé la présente séance pour calomnier la Russie, et nous voyons clairement pourquoi cela se produit. Certains ne peuvent pas supporter le succès du Congrès du dialogue national syrien à Sotchi, ni les perspectives qu'il offre s'agissant de donner un nouvel élan au processus politique en Syrie. Il faut donc lancer une grande campagne de diffamation contre la Russie afin d'essayer – et ce n'est pas la première fois – de jeter le doute sur le rôle de la Russie dans le règlement politique syrien. Comme toujours, les déclarations de ces représentants contiennent une once de vérité mélangée à des tonnes de mensonges. La Russie n'a jamais contesté l'utilisation de sarin à Khan Cheïkhoun. Mais qui l'a utilisé reste un mystère, car les conclusions absurdes du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ne nous ont pas convaincus.

Ces derniers jours, les allégations concernant l'emploi de chlore dans plusieurs faubourgs de Damas ont provoqué un tollé général. On parle même déjà d'emploi de sarin. Où? Quand? Par qui? La trame de cette campagne de propagande n'est pas nouvelle. Les terroristes, par l'intermédiaire d'organisations sociales qui leur sont étroitement liées, à commencer par les tristement célèbres Casques blancs, répandent des rumeurs via les réseaux sociaux. Ces rumeurs sont instantanément reprises par la presse occidentale, et ensuite nous voyons des représentants pérorer au Conseil de sécurité, lançant sans aucune preuve des accusations contre le régime syrien, comme ils l'appellent, et décriant la Russie. Je l'ai déjà dit mais je le redis encore : quelqu'un s'est-il posé la question élémentaire de savoir pourquoi le Gouvernement syrien aurait besoin d'utiliser des armes chimiques? Qu'est-ce que cela pourrait bien lui apporter?

La première chose que nous devons faire, et plusieurs orateurs en ont parlé aujourd'hui, en particulier le représentant de la Suède, c'est de dépêcher une mission d'établissement des faits de l'OIAC dans ces zones pour y enquêter. Où est la présomption d'innocence? Les orateurs accusent le « régime » de tout à l'avance, avant toute enquête. Pourquoi donc vouloir un mécanisme d'enquête indépendant? Au moins, ils ont l'air d'être conscients qu'une enquête doit précéder toute conclusion. Sauf qu'apparemment ils n'ont pas besoin d'une enquête. À mon avis, il devrait être absolument clair pour tout le monde que les capitales que ces représentants représentent au Conseil de sécurité n'ont que faire d'une enquête quelle qu'elle soit. Elles n'ont

pas besoin de faits ni d'éléments de preuve précis. Elles veulent juste que l'ordre politique qu'elles ont donné soit exécuté.

Le 23 janvier, la Russie a annoncé le lancement au Conseil de sécurité d'efforts conduits par des experts en vue d'élaborer une résolution portant création d'une nouvelle entité pour enquêter sur les incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques, afin de remplacer le défunt Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui a été enterré par les États-Unis et leurs alliés lorsqu'ils ont bloqué le projet de résolution (S/2017/968) que nous avons proposé, avec la Chine et la Bolivie, et qui était conçu pour faire en sorte que le mécanisme soit véritablement indépendant et professionnel. Non seulement ils ne mentionnent pas cet épisode, mais en plus ils s'évertuent à convaincre le Conseil de sécurité et la communauté internationale du contraire. De toute évidence, certains de nos partenaires ne sont pas prêts à envisager cette possibilité. Ils veulent un second Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui continuerait d'approuver sans discussion des conclusions scientifiquement et techniquement ridicules contre Damas, sur la base des informations mensongères généreusement fournies par les groupes militants. Ils ont depuis longtemps une allergie persistante à la nécessité pressante de se pencher attentivement sur les activités des groupes terroristes, aussi bien en Syrie qu'au-delà de ses frontières, en ce qui concerne la manipulation de substances toxiques.

S'étant rendu compte que nous ne permettrions pas que le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, à présent totalement discrédité, soit réactivé, les adversaires de la Syrie tentent maintenant d'emprunter d'autres voies, en rassemblant tant bien que mal des petits groupes de personnes qui pensent comme eux. Mais ils oublient que, ce faisant, ils minent l'autorité des organes internationaux, en particulier l'ONU et l'OIAC, et détruisent le système international de non-prolifération des armes de destruction massive. Toute initiative relative à l'emploi d'armes chimiques qui contourne l'OIAC est illégitime. Nous osons espérer que les dirigeants du Secrétariat de l'ONU et du Secrétariat technique de l'OIAC manifesteront leur force de caractère et prendront leurs distances par rapport à des projets aussi discutables.

Nous sommes prêts à accepter une déclaration à la presse sur le dossier chimique syrien, mais pas celle actuellement proposée par ses auteurs, car, dans sa forme actuelle, le but est très clairement d'accuser le Gouvernement syrien de l'utilisation, jusqu'à présent

non avérée, d'armes chimiques. Le projet de texte parvient à ne pas citer nommément le Gouvernement de la République arabe syrienne, mais la mention de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies ne laisse aucun doute quant à son but premier. Nous ne pouvons accepter une quelconque référence – toujours non confirmée à ce jour – à l'emploi d'armes chimiques avant qu'il y ait eu une enquête crédible, et nous ne pouvons non plus accepter qu'un État souverain soit menacé pour des faits non prouvés. Pour je ne sais quelle raison, la Ghouta orientale se retrouve mentionnée dans la déclaration sur les armes chimiques. Je voudrais rappeler au Conseil que, la semaine dernière, nous étions prêts à accepter un projet de déclaration du Président sur la situation humanitaire en Syrie. Mais nos partenaires ont préféré la rejeter. Nous sommes prêts à accepter une déclaration à la presse, mais pas telle qu'elle est proposée par nos collègues. Nous avons suggéré des modifications, que nous sommes prêts à faire circuler en vue d'un accord sur le texte dans sa nouvelle forme.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de féliciter à travers vous votre pays, le Koweït, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, de lui souhaiter plein succès et de l'assurer de la coopération de la Côte D'Ivoire. Je remercie la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour la qualité de son exposé.

Ma délégation salue le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à travers sa mission d'établissement des faits, dans le cadre du démantèlement du stock d'armes chimiques en Syrie et encourage le Gouvernement syrien à se conformer aux décisions relatives à la destruction de son arsenal chimique.

Ma délégation est gravement préoccupée par les informations de la semaine écoulée faisant état de l'utilisation possible, à nouveau, d'armes chimiques dans le conflit syrien, notamment dans la Ghouta orientale, où 21 cas de suffocation auraient été rapportés. Ces informations constitueraient un recul significatif dans nos efforts de lutte contre l'impunité en matière d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les souffrances infligées aux populations syriennes sont inacceptables et doivent cesser. Mon pays invite pour cela à la poursuite des efforts dans la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, qui prévoit le démantèlement intégral de l'arsenal chimique syrien.

Ces nouvelles allégations d'utilisation d'armes chimiques nous interpellent, une fois de plus, sur la responsabilité du Conseil – celle de mettre fin au plus vite à ces agissements et d'identifier clairement les auteurs de ces actes criminels. Ma délégation, à l'occasion de sa dernière intervention sur la question des armes chimiques en Syrie (voir S/PV.8164), avait mis en garde contre l'inaction du Conseil qui risque d'être interprétée, par ceux qui s'adonnent à l'utilisation de ces armes en Syrie, comme une faiblesse du Conseil et un permis d'impunité. À l'évidence, les personnes qui commettent ces actes ignobles continueront leurs agissements, aussi longtemps que le Conseil restera divisé sur la nécessité de mettre en place un cadre consensuel à même de situer les responsabilités et de présenter devant la justice les auteurs de ces crimes. Ma délégation encourage donc toutes les initiatives en cours allant dans le sens de la mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes qui serait accepté par tous.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère sa ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et appelle les mécanismes compétents des Nations Unies à faire la lumière sur ces nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques. Ma délégation attend avec intérêt les conclusions du rapport qui sera soumis à l'issue de la deuxième série d'inspections menée dans les installations du centre d'études et de recherches scientifiques en Syrie.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite le Koweït de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous félicitons également le Kazakhstan pour les résultats qu'il a obtenus durant sa présidence le mois dernier. Je remercie la Haut-Représentante Nakamitsu de son exposé.

La Chine salue les progrès accomplis en matière de vérification et de destruction des deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques situées à l'intérieur des frontières syriennes. Nous appuyons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) tandis dans la poursuite de ses coordination et coopération avec le Gouvernement syrien afin de régler comme il convient toutes les questions liées aux déclarations initiales d'armes chimiques faites par la Syrie par le biais de l'OIAC.

La Chine exprime sa plus profonde sympathie au peuple syrien après les souffrances qu'il a subies du fait de l'emploi d'armes chimiques. Aucune utilisation d'armes chimiques ne sera tolérée. Dernièrement, les médias ont signalé que du gaz de chlore et d'autres produits

chimiques toxiques auraient été utilisés comme armes à l'intérieur des frontières syriennes, et la Chine tient à cet égard à faire part de son extrême préoccupation. Il faut espérer que les parties s'emploieront dans les meilleurs délais à vérifier les incidents rapportés.

S'agissant de la question des armes chimiques, la position de la Chine est aussi claire qu'elle est cohérente. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation d'armes chimiques par tout État, organisation ou personne, quels que soient l'objectif et les circonstances. La Chine est favorable à ce que des enquêtes exhaustives, objectives et impartiales soient menées sur toute allégation d'emploi d'armes chimiques dans les frontières syriennes, de manière à obtenir des résultats qui résistent à l'épreuve du temps, qui correspondent précisément à la réalité et qui aident à en traduire les auteurs en justice.

La création d'un nouveau mécanisme d'enquête sur les armes chimiques est indispensable pour faire toute la lumière sur les incidents impliquant des armes chimiques et pour empêcher que de tels cas se reproduisent à l'avenir en Syrie. Tous les membres du Conseil doivent œuvrer de concert à cet objectif commun. La Chine appuie les efforts déployés par la Russie en faveur de la création d'un nouveau mécanisme d'enquête sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous espérons que les membres du Conseil continueront de mener des consultations constructives en vue de parvenir au plus vite à un consensus.

La question des armes chimiques en Syrie est étroitement liée à celle d'un règlement politique de la situation syrienne. Des progrès considérables ont été réalisés au Congrès du dialogue national syrien, tenu récemment à Sotchi, ce qui a permis de faire avancer le processus politique syrien tout en insufflant un élan favorable à la relance des pourparlers de Genève. La Chine espère que les parties concernées aideront le Conseil de sécurité et l'OIAC à continuer de servir de conduit principal pour répondre à la question des armes chimiques syriennes, adopteront une attitude constructive, privilégieront la consultation pour trouver des solutions idoines, préserveront l'unité du Conseil, et collaboreront avec l'ONU et les parties compétentes pour faire avancer le processus politique en Syrie.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence koweïtienne du Conseil de sécurité, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à rendre hommage à la présidence koweïtienne en vous remerciant en arabe :

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je remercie également M^{me} Nakamitsu de son exposé complet et clair.

J'entends aborder trois questions aujourd'hui : premièrement, les informations faisant état de nouveaux incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques en Syrie; deuxièmement, la nécessité d'établir les responsabilités; et troisièmement, le rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dont nous sommes saisis (S/2018/84, annexe).

S'agissant du nouvel emploi d'armes chimiques ces dernières semaines, le Royaume des Pays-Bas est choqué par les récentes informations faisant état d'attaques à l'arme chimique en Syrie, y compris ce week-end et la nuit dernière. Nous sommes scandalisés. À Douma, dans la Ghouta orientale, et à Saraqeb, dans la province d'Idlib, la nuit dernière, des civils innocents, notamment des enfants, ont été une nouvelle fois victimes d'horribles attaques à l'arme chimique. Ces attaques, qui constituent des violations du droit international, méritent d'être condamnées avec la plus grande force par le Conseil de sécurité. En outre, les récents tests en laboratoire effectués par l'OIAC montrent que les échantillons prélevés après l'attaque chimique qui a visé la Ghouta en août 2013 correspondent à l'arsenal d'armes chimiques déclaré par le régime syrien en 2014, de même que l'attaque perpétrée à Khan Cheïkhoun en 2017. Cela confirme une fois de plus que le régime d'Assad utilise des armes chimiques contre sa propre population. Nous rendons hommage au travail des Casques blancs, qui ont secouru plus de 100 000 civils des décombres de la guerre en Syrie.

L'emploi d'armes chimiques ne saurait rester impuni. L'impunité sape l'importante interdiction d'utiliser des armes chimiques. Il est inconcevable que l'impunité règne à présent, ce qui m'amène à mon deuxième point, à savoir la nécessité d'établir les responsabilités.

Comme d'autres l'ont dit, nous disposons d'un mécanisme performant et professionnel pour garantir qu'il serait rendu compte de l'emploi d'armes chimiques en Syrie : le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Ce mécanisme a déterminé à plusieurs reprises que le régime syrien et Daech ont employé des armes chimiques. Il était doté d'un mandat robuste le chargeant

de mener l'enquête sur ces attaques et d'en identifier les auteurs, indépendamment des tractations politiques au sein du Conseil de sécurité. Il s'en est d'ailleurs dûment acquitté, mais le renouvellement de son mandat a été victime de l'usage répété du veto.

Cela ne signifie toutefois pas que nous devons désormais accepter un compromis insuffisant. Le Royaume des Pays-Bas est disposé à contribuer à toute proposition de nature à renforcer la responsabilisation et la primauté du droit au niveau international. Mais je veux insister sur le fait qu'un mécanisme d'établissement des responsabilités indigent n'est pas envisageable. Pour nous, la caractéristique fondamentale d'un tel mécanisme est le respect des principes d'impartialité, d'indépendance, d'exhaustivité et d'efficacité.

Pour faire valoir ces principes, un mécanisme doit au minimum satisfaire aux prescriptions ci-après. Premièrement, il doit fonctionner en toute indépendance du Conseil de sécurité, y compris pour ce qui est de l'attribution des culpabilités. Il doit être impartial. La séparation des pouvoirs est nécessaire pour empêcher une politisation indue. Deuxièmement, un tel mécanisme doit être efficace; il doit décider en toute autonomie comment il entend mener ses enquêtes, notamment s'agissant d'analyser les faits et d'évaluer la qualité des éléments de preuve. Enfin, il doit être exhaustif dans ses enquêtes et identifier les auteurs parmi toutes les parties au conflit – qu'ils soient des acteurs étatiques ou non étatiques. Le projet de résolution qui est actuellement en discussion ne répond pas encore à ces principes importants.

Ce qui m'amène à mon troisième point, à savoir le cinquante-deuxième rapport de l'OIAC (S/2018/84, annexe), dont la Haut-Représentante a fait une présentation très claire dans son exposé. Le rapport indique, hélas, que les autorités syriennes n'ont fait que très peu de progrès s'agissant de répondre aux questions en suspens de l'OIAC relatives à la déclaration de la République arabe syrienne. Il est essentiel que les autorités syriennes coopèrent sérieusement avec l'OAIAC. Le Royaume des Pays-Bas est favorable à ce que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC poursuive ses activités. Nous demandons à tous les États de veiller à ce qu'elle puisse continuer de travailler de façon indépendante.

En conclusion, nous sommes prêts à adopter le projet de déclaration à la presse, dans la version qui a été déjà distribuée. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité ne saurait permettre qu'on continue d'utiliser

des armes chimiques en toute impunité. L'impunité est un malheur; l'établissement des responsabilités est une obligation. Le Conseil doit agir. Tant qu'il est empêché d'appliquer le principe de responsabilité du fait de l'usage du veto, alors nous poursuivrons nos efforts à l'extérieur du Conseil. C'est pourquoi nous appuyons fermement les nouvelles initiatives visant la reddition de comptes en Syrie, comme le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme. Nous appuyons aussi le Partenariat international contre l'impunité pour l'emploi d'armes chimiques, dont vient de parler notre collègue français.

Toutefois, je voudrais répéter ce que j'ai déjà dit ici dans cette salle, à savoir que le Conseil doit renvoyer la situation en Syrie, en particulier les atrocités massives commises pendant le conflit, à la Cour pénale internationale de La Haye.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis, Monsieur le Président, de vous voir assumer la présidence du Conseil. Je voudrais remercier la Haut-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé, que nous jugeons, comme toujours, équilibré et donc utile. C'est de ce genre d'approche dont nous avons besoin. Désespérément, pour le dire franchement. C'est dans des moments comme celui là, quand nous nous sentons profondément divisés, que le rôle des responsables de l'ONU comme elle revêt une dimension cruciale. Nous la remercions.

Nous demeurons vivement préoccupés par les informations persistantes faisant état de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous condamnons catégoriquement l'emploi d'armes chimiques par un quelconque acteur, étatique et non étatique, en Syrie ou ailleurs. Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, l'emploi d'armes chimiques est totalement injustifiable en toutes circonstances. Il constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et sape l'architecture internationale de non-prolifération. Nous sommes entièrement d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire général dans le dernier paragraphe de sa lettre datée du 1^{er} février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité, à savoir que

« Le fait que ces allégations persistent souligne une nouvelle fois que nous avons

l'obligation commune d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques et de les traduire en justice ».

Voilà pourquoi l'unité du Conseil est absolument importante. Sans unité, la capacité du Conseil de réagir aux graves menaces à la paix et à la sécurité, comme l'emploi d'armes chimiques, s'en trouvera sérieusement diminuée. À cet égard, ce qu'a dit la Haut-Représentante Nakamitsu tout à l'heure est très pertinent : « unité, pas impunité ».

Je tiens à dire que nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Si nous ne pouvons pas remédier à cette lacune constitutionnelle en tirant les enseignements de l'année dernière, et forger l'unité et faire les concessions nécessaires, nous enverrons le mauvais message et nous encouragerons l'impunité. Le fait que des attaques à l'arme chimique se poursuivent, comme ce fut le cas hier, nous inquiète au plus haut point. C'est pourquoi il est indispensable que nous trouvions un moyen d'établir les responsabilités de façon indépendante.

Nous saluons l'initiative prise par la Fédération de Russie en proposant un projet de résolution portant création d'un nouveau mécanisme, qui a fait l'objet de discussions ces derniers jours. Nous nous félicitons de ces discussions. Tandis que nous continuons de débattre de cette question très importante, nos consultations doivent être constructives et tournées vers l'avenir. Bien entendu, nous ne sommes pas naïfs et nous ne nous faisons pas d'illusions quant au fait que les choses deviennent chaque jour de plus en plus compliquées. Mais nous continuons d'espérer que le Conseil retrouvera son unité, trouvera un terrain d'entente et créera un mécanisme indépendant, impartial et professionnel qui soit en mesure d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, sur la base de preuves solides.

Nous nous félicitons que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ait continué d'aider le Gouvernement syrien à détruire les installations fixes en surface restantes. Comme la Haut-Représentante l'a indiqué, nous espérons que ces installations seront totalement détruites durant le prochain mois. C'est là une déclaration très encourageante que nous venons d'entendre de la bouche de la Haut-Représentante.

Nous prenons note du fait que l'OIAC a fini de traduire et d'analyser les 19 documents soumis par le Gouvernement syrien. Nous attendons avec intérêt le rapport final, et nous encourageons le Gouvernement syrien et l'OIAC à maintenir une coopération et des contacts constructifs, qui permettent de parvenir à des résultats tangibles afin de régler les questions en suspens. Nous prenons note aussi du fait que la Mission d'établissement des faits a continué d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons avec impatience ses rapports.

Pour terminer, je voudrais réitérer, au risque de paraître naïf, combien est cruciale l'unité du Conseil pour établir les responsabilités et dissuader de tout emploi d'armes chimiques en Syrie et ailleurs, ainsi que d'y mettre fin. Nous espérons seulement que l'obstacle auquel nous nous heurtons dans ce domaine n'est pas le reflet du manque de confiance croissant qui caractérise les relations internationales aujourd'hui et qui complique davantage l'action que nous menons conjointement sur des questions éminemment cruciales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Je voudrais tout d'abord remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de l'exposé qu'elle a présenté à l'ouverture de la présente séance.

Nous avons espéré que l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2118 (2013), en septembre 2013, après le premier incident impliquant l'emploi d'armes chimiques en Syrie, allait permettre de fermer une fois pour tout ce dossier, le Conseil agissant alors en rangs unis sur cette question. À l'époque, le Conseil avait en effet fait preuve d'unité et s'était montré déterminé à empêcher toute répétition de ce crime et à demander des comptes à ceux qui s'en rendent coupables. Il est, hélas, regrettable de constater un recul important dans le règlement de la question des armes chimiques en Syrie, du fait des divisions au sein du Conseil de sécurité, qui ont fait que ce dernier n'a pu renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons, pour notre part, que ce dernier s'est acquitté de ses tâches avec professionnalisme, en toute impartialité et en toute indépendance.

Nous nous déclarons aussi vivement préoccupés par la persistance des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, notamment lors d'attaques menées contre Douma, dans la Ghouta orientale, la semaine dernière, et Saraqeb, dans la province d'Edleb, hier. C'est la troisième fois en quelques semaines seulement que cette dernière ville est la cible de telles attaques. Cela signifie que les auteurs de ces crimes resteront impunis et qu'il n'y a aucune garantie qu'ils ou toute autre personne commettant de tels crimes à l'avenir devront rendre des comptes, puisque nous ne disposons plus du Mécanisme d'enquête conjoint.

La position de l'État du Koweït est une position de principe inébranlable qui condamne fermement tout emploi d'armes chimiques, quels que soient le lieu, le moment ou les auteurs, étant donné qu'il est considéré comme une violation grave du droit international. Nous réaffirmons que ceux qui utilisent ces armes, qu'il s'agisse de personnes, d'entités, de groupes non étatiques ou de gouvernements, doivent répondre de leurs actes.

Dans ce contexte, nous condamnons l'emploi d'armes lourdes et d'armes de destruction, ainsi que la prise pour cible de civils et de zones résidentielles, qui font des dizaines de victimes innocentes. Ces armes visent des installations sanitaires et des sites civils dans la Ghouta orientale, dans la province d'Edleb et ailleurs. C'est pourquoi nous sommes favorables à un mécanisme international indépendant pour la Syrie qui serait chargé d'obtenir des preuves, d'enquêter sur les crimes commis contre les civils et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

L'État du Koweït appuiera toute solution ou tout mécanisme qui recueillerait le consensus de tous les membres du Conseil de sécurité et dont l'indépendance, la neutralité et le professionnalisme seraient garantis. À cet égard, nous réaffirmons que la responsabilité première de tout mécanisme doit être d'identifier ceux qui utilisent des armes chimiques en Syrie, à condition toutefois que le Conseil de sécurité joue son rôle et demande des comptes aux auteurs de ces actes, conformément au principe de la lutte contre l'impunité et en application de la résolution 2118 (2013), laquelle stipule sans équivoque l'impérieuse nécessité et l'importance de faire répondre de leurs actes les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous attendons également avec intérêt de recevoir le rapport qui sera prochainement présenté par la Mission d'établissement des faits, comme l'a mentionné M^{me} Nakamitsu dans son exposé précédent sur les incidents les plus récents et

dans ses rapports sur l'emploi de gaz chloré à Saraqeb, dans la province d'Edleb.

Pour terminer, nous réaffirmons notre volonté de participer à tout effort visant à parvenir à un consensus entre les membres du Conseil de sécurité et à demander des comptes aux auteurs de ces crimes proscrits à l'échelle internationale. Nous réaffirmons qu'une solution politique en Syrie est le seul moyen de parvenir à un règlement global de la crise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je ne suis pas d'accord avec beaucoup de ce que mon collègue russe a dit, mais je ne vais pas abuser de la patience de mes collègues. Je me vois, toutefois, contraint de réagir brièvement à certaines des observations qu'il a faites.

Premièrement, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas pour nous d'une question politique. Prévenir l'usage de ces armes odieuses doit transcender les désaccords politiques. Nous ne sommes pas opposés au rôle important que la Russie joue en Syrie. Nous avons pris acte des résultats de Sotchi, et attendons avec intérêt la proposition concernant un comité constitutionnel qui assisterait à la prochaine série de pourparlers de Genève, avec la pleine participation de la Russie et des autorités syriennes, comme cela a été énoncé dans la résolution 2254 (2015).

Deuxièmement, l'idée selon laquelle quelqu'un d'autre que la Russie aurait mis fin au Mécanisme d'enquête conjoint est parfaitement absurde. Les résultats des votes du Conseil sont clairs et accessibles à tous. La Russie a opposé son veto à trois propositions différentes de prorogation du Mécanisme, dont la dernière en date se contentait de le proroger pour une courte période et demandait au Secrétaire général de faire des recommandations, mais même cela était inacceptable.

Enfin, pour terminer sur un point d'accord, je voudrais, à l'instar de mon collègue néerlandais, saluer le travail incroyable des Casques blancs, qui risquent leur vie tous les jours pour sauver des milliers de civils syriens.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Mon pays condamne et rejette dans les termes les plus énergiques tout emploi d'armes chimiques ou d'autres armes de destruction massive, car il s'agit d'un crime contre l'humanité et d'un acte immoral et injustifiable en toutes circonstances. La vraie cible de ces armes, c'est le peuple syrien, qui demeure la principale victime des crimes commis par les groupes terroristes armés, lesquels n'ont pas hésité à utiliser des armes chimiques contre lui. Je réaffirme devant le Conseil que mon pays a été et reste soucieux d'identifier les vrais responsables de l'emploi d'armes chimiques dans mon pays, la Syrie. Sur la base de ces principes inébranlables, mon gouvernement a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et honoré tous ses engagements en découlant. Nous avons même accompli un exploit inédit dans l'histoire de l'Organisation en mettant définitivement fin au programme d'armes chimiques syrien en un temps record. Cela a été corroboré par le rapport du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, soumis au Conseil en juin 2014.

Mon pays, la Syrie, est la première partie prenante désireuse de découvrir la vérité. Nous avons toujours appuyé et continuons d'appuyer toute initiative du Conseil visant à établir la vérité et à identifier ceux qui font le commerce du sang du peuple syrien et utilisent des substances chimiques toxiques contre les civils syriens, notamment par le biais des groupes terroristes armés, afin de porter de fausses accusations contre le Gouvernement syrien.

À cet égard, je condamne une fois encore, au nom du Gouvernement de mon pays, toutes les allégations américaines et occidentales qui nous accusent d'avoir commis des attaques à l'arme chimique dans notre pays. Je réaffirme devant le Conseil que ces accusations sont sans fondement et ne sont que purs mensonges. L'opinion publique internationale et la majorité des Membres de l'ONU savent aujourd'hui qu'il s'agit d'une rengaine dont les États-Unis et leurs alliés au Conseil font usage à chaque fois qu'ils apprennent que les groupes terroristes armés qu'ils financent, arment et soutiennent sur le terrain en Syrie sont dans l'impasse et reculent face à l'avancée de l'armée syrienne et de ses alliés. Ces derniers mènent aujourd'hui, pour le compte du monde entier, la guerre contre le terrorisme, qui,

malheureusement, est appuyé par des gouvernements qui ne s'intéressent nullement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et ne cherchent qu'à promouvoir leurs propres intérêts politiques.

Mon gouvernement réaffirme une fois de plus que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France sont entièrement responsables de la paralysie des mécanismes d'enquête internationaux concernant l'utilisation de substances chimiques toxiques, étant donné qu'ils cherchent à couvrir les groupes terroristes armés qu'ils appuient. Nous rappelons à toutes les personnes ici présentes que c'est la Syrie qui avait au départ demandé l'ouverture d'une enquête sur les cas d'utilisation de gaz toxiques par des groupes terroristes armés.

Les fausses accusations selon lesquelles mon gouvernement utilise des substances chimiques toxiques font partie d'une manœuvre visant à passer sous silence les efforts que déploie mon gouvernement pour révéler au monde les crimes que des groupes terroristes armés et leurs parrains continuent de commettre contre des civils innocents au moyen de substances toxiques. Il ne s'agit pas de crimes isolés et le Gouvernement syrien a fourni à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et au Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU des éléments de preuve qui montrent que ces groupes ont utilisé des substances toxiques interdites. Nous n'avons cessé de demander que des enquêtes soient menées pour corroborer ces preuves.

Il convient de rappeler que ce sont les États-Unis et leurs alliés qui ont détruit le Mécanisme. De par leurs pratiques au Conseil, ils ont mené le Mécanisme à sa perte. Ils ont fait pression sur sa présidence et sur ses membres en les poussant à refuser de se rendre à Khan Cheïkhoun. Au lieu d'organiser une visite pour collecter des preuves, ils se sont contentés des accusations et des preuves fabriquées de toutes pièces par les pays occidentaux pour compromettre la Syrie, protéger les groupes terroristes et dissimuler leur responsabilité dans cet incident. Rappelons aussi que ces faits interviennent après que les États-Unis et leurs partenaires ont rejeté l'invitation de la Fédération de Russie à arrêter de politiser les travaux du Mécanisme et à en corriger la méthodologie afin qu'il évite de s'appuyer sur des fausses preuves et s'en tienne aux éléments scientifiques et juridiquement solides et raisonnables.

Nous continuerons d'honorer tous les engagements que nous avons pris lorsque nous avons adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes

chimiques et sur leur destruction. Nous persévérons dans notre lutte contre le terrorisme – une guerre que nous mènerons en dépit de tout chantage politique ou médiatique et du fait qu'on exploite le sang de civils innocents en Syrie. La Mission permanente de la République arabe syrienne transmettra aujourd'hui le message du comité national chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques en réponse aux allégations trompeuses des États-Unis au sujet des travaux du Mécanisme et de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Ce communiqué sera publié aujourd'hui. Répondant aux accusations mensongères et montées de toutes pièces contre mon pays, le communiqué prouvera, sur la base de preuves techniques et juridiques, que ces accusations sont fausses et que la Syrie n'a jamais utilisé de tels produits et ne le fera jamais, pour la simple raison qu'elle n'en possède pas. Rappelons au passage que les États qui lancent ces fausses accusations contre la Syrie

ont eux-mêmes un bien triste palmarès, avéré celui-là, en matière d'emploi de ces armes prosrites par la communauté internationale qu'ils ont utilisées contre des millions d'innocents au Viet Nam, au Cambodge, en Algérie, et la liste est encore longue.

Enfin, au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier la Fédération de Russie et les pays amis qui siègent au Conseil et qui tentent ensemble d'établir la vérité et de la faire éclater au grand jour parce qu'ils sont conscients des dessins pernicieux qui se cachent derrière ces fausses accusations. Ces pays agissent sur la base de leur attachement à la souveraineté, aux principes du droit international et à la Charte des Nations Unies, et parce qu'ils sont convaincus que de telles pratiques anormales portent atteinte à la crédibilité de l'action et des organisations internationales et menacent la paix et la sécurité internationales.

La séance est levée à 11 h 45.